# L'INF0

## **SUR NOS DÉCHETS**

N°47 - Trimestre n°2 2018

## > ÉDITO

Le gouvernement annonçait récemment, dans sa feuille de route pour une économie circulaire, promouvoir la production et la consommation de produits durables et rendre leur recyclage plus simple lorsqu'ils arrivent en fin de vie. Le premier ministre déclarait également la création prochaine de 4 nouvelles filières « REP » : jouets, matériels de bricolage, matériels de sport, mégots de cigarettes.

Les filières à responsabilité élargie des producteurs ou « REP » sont un principe, qui découle de celui du pollueur-payeur. C'est de responsabiliser les producteurs des équipements désignés qui ont l'obligation de prendre en charge, notamment financièrement, la fin de vie des équipements qu'ils mettent sur le marché.

La première REP à voir le jour a été instaurée au niveau national en 1992 pour la collecte des emballages ménagers et les bacs au couvercle jaune sont apparus progressivement dans notre quotidien.

Plus récemment, ce sont les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE), la benne pour le mobilier, les bacs pour les lampes usagées, ceux des piles qui peuvent être triés dans nos déchetteries mais aussi chez certains revendeurs.

L'avenir nous dira comment sera mise en œuvre cette nouvelle réforme du gouvernement, si les producteurs s'organiseront individuellement ou collectivement en s'appuyant sur un écoorganisme. Dans le deuxième cas, les déchetteries pourront sûrement faire partie du processus.

> Lucien Aubert, Président du SIRTOM de La Région d'Apt

La consigne du verre bientôt de retour!

Opérations couches lavables!

Mes déchetteries étendent leurs horaires!

**→** p.2

**→** p.3

→ p.4



## > LA CONSIGNE DU VERRE BIENTÔT DE RETOUR!

Le système de consigne, dans lequel le client paye l'emballage d'un produit plus cher mais se voit restituer la somme s'il le rapporte dans un point de collecte, pourrait être rétablit.



Jusqu'au début des années 80, quand un particulier achetait des boissons dans des bouteilles en verre, il payait une somme supplémentaire. Ce montant lui était alors restitué lors du retour des bouteilles vides en magasin. C'est le principe de la consigne.

Les bouteilles étaient ensuite nettoyées pour pouvoir être remplies à nouveau. Le verre étant un matériau très résistant, on pouvait les réutiliser jusqu'à 50 fois. La consigne a ensuite disparu en raison de la multiplication des emballages en plastique à usage unique qui ont pourtant de nombreux impacts sur l'environnement. D'une part, elle nécessite du pétrole pour les fabriquer, (gaspillage d'une ressource naturelle non renouvelable). D'autre part, il génère une grande quantité de déchets.

Actuellement, la consigne se développe à nouveau en France. Elle est tout d'abord avantageuse sur le plan écologique. En effet, nettoyer des bouteilles en verre pour pouvoir les réutiliser plutôt que les fabriquer, permet d'éviter d'utiliser des ressources et de réduire les quantités de déchets. Elle engendre une économie de plus de 75% d'énergie par rapport au recyclage. Effectivement, recycler des bouteilles en verre implique de les chauffer à plus de 1500°C pour pouvoir les fondre et ainsi fabriquer de nouvelles bouteilles.

On distingue ainsi trois principales pratiques ; L'absence du tri du verre qui coûte très cher aux collectivités et qui représente un lourd manque à gagner ; la collecte et le recyclage qui génère une source de revenu importante et qui empêche ainsi une hausse trop brutale de la taxe demandée aux ménages ; et, dans un idéal de collecte , la consigne, également très économique.

Dans le cas de bouteilles consignées, les collectivités peuvent donc les revendre plus cher. N'étant pas cassées, le profit généré par leur vente permettra de diminuer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au même titre que le recyclage. Elle est aussi avantageuse sur le plan économique pour les particuliers. Il existe désormais des machines dans lesquelles ils peuvent déposer leurs bouteilles. En échange, ils reçoivent un ticket sous la forme d'un bon d'achat réutilisable dans un magasin partenaire. Enfin, la consigne crée de nombreux emplois dans les régions où elle se développe. Notamment dans les centrales de lavage des bouteilles.

En France, c'est le Jura qui se lance dans le projet et remet la consigne au goût du jour, une pratique oubliée depuis une trentaine d'années. Et pourquoi ne pas espérer une extension de ce projet sur notre territoire ? En attendant, n'oubliez pas que le verre est un matériau réutilisable à l'infini, alors recyclez le!

#### **OPÉRATION COMPOSTEUR**

Les composteurs font leur retour pour la 10ème année consécutive.

Sa forme légèrement pyramidale permet au compost de s'écarter des parois lors du tassement et favorise l'aération nécessaire à la fermentation aérobie. Un espace de 2 mm entre chaque planche permet une aération périphérique complète.

Les dimensions : 600 litres - H:84 - L:85 - P:99 Livraison : en kit avec une notice de montage, un guide du compostage et un bio seau offert pour

## > OPÉRATION COUCHES LAVABLES!

Dans le cadre de son programme de réduction des déchets, le Sirtom de la région d'Apt soutient les jeunes parents qui souhaitent investir dans l'achat de couches lavables.



Un enfant met en moyenne deux ans et demi pour être « propre ». Chaque année ce ne sont pas moins de 800.000 enfants qui auront besoin de couches.

En 2016, cela s'est traduit par la commercialisation de 3,27 milliards de couches jetables. Leur utilisation aura généré près de 600.000 tonnes de déchets à traiter.

Dans le Pays d'Apt, on comptait jusqu'à l'année dernière, environ 120 naissances par an, une marge de manœuvre importante pour réduire les déchets, d'autant qu'il existe une alternative : la couche lavable.

Sachant qu'un enfant, entre 0 et 2 ans et demi, produit en moyenne 1 tonne de déchets. Ce ne serait pas moins de 116 tonnes évitées sur deux ans soit 50 tonnes par an sur le bassin aptésien.

Pratique, jolie, efficace, la couche lavable d'aujourd'hui présente toutes les caractéristiques d'un produit moderne et facile d'utilisation : oubliez langes, épingles à nourrices et cours d'origami, elle s'enfile comme une jetable et s'adapte parfaitement à la physionomie de chaque bébé. Dépourvue de produits chimiques, elle ne fait courir aucun risque à la santé des tout-petits. Résistante, elle peut servir à un deuxième, voire un troisième enfant, ce qui la rend d'autant plus économique!

Le change lavable est composé de 3 éléments :

- L'insert en bambou : partie centrale absorbante naturelle, anti bactérienne, peu épaisse qui ne gêne pas bébé.
- Le feuillet biodégradable : qui est placé dans le fond de la couche récupère les selles et peut être jeté dans les toilettes ou dans la poubelle. Il facilite ainsi l'entretien de la couche lavable.
- La couche lavable : partie extérieure imperméable et respirant qui assure l'étanchéité avec un système de fermeture à pression. Ce système de fermeture convient à des enfants de 0 à 15kg : elles sont utilisables jusqu'à l'âge de la propreté.

En moyenne, une couche jetable a une durée d'utilisation de 5 heures et prendra 500 ans à se décomposer. C'est donc l'occasion pour tous de s'initier aux petits et grands secrets des couches lavables.

Si vous souhaitez vous lancer, c'est le moment idéal: les kits de couches lavables seront disponibles à partir du 15 avril 2018. Pour bénéficier de l'offre, il suffit de télécharger le formulaire de demande sur le site internet ou de se rendre directement au service communication du Sirtom de la région d'Apt et de compléter les informations demandées.

Pour toutes informations supplémentaires, veuillez-vous rapprocher du service communication du SIRTOM de la région d'Apt par téléphone au 04 90 04 80 21 ou par courriel à contact@sirtom-apt.fr.



## > MES DÉCHETTERIES ÉTENDENT LEURS HORAIRES

Face à l'affluence de plus en plus importante en déchetterie, le SIRTOM décide d'étendre provisoirement les horaires d'ouvertures des sites d'Apt, Coustellet et Sault.



Depuis le 03 mars 2018, les administrés profitent d'un service sans interruption, le samedi de 8 heures à 18 heures pour les déchetteries d'Apt et de Coustellet. Le site de Sault est lui aussi impacté par l'opération avec une extension d'ouverture le lundi de 14 heures à 17 heures. Cet ajustement des horaires est programmé jusqu'au 29 octobre 2018.

L'objectif de cette action permettra d'éviter la saturation du haut de quai, d'améliorer le confort d'accès et de faciliter le déchargement. L'ouverture étendue des sites favorisera les apports de déchets toute la journée.

Les déchetteries resteront ouvertes du lundi au vendredi aux horaires habituels consultables sur www.sirtomapt.fr et seront fermées les dimanches et jours fériés sauf ouvertures exceptionnelles. Pour toute information complémentaire, le service Communication reste à votre écoute au 04 90 04 80 21 ou à contact@sirtom-apt.fr.

Nous vous rappelons que pour les déchets volumineux et encombrants, vos apports doivent être réalisés en déchetterie.



Les dépôts sauvages laissés au pied des bacs posent des problèmes de salubrité publique. Un dépôt sauvage coûte environ 6 fois plus cher aux contribuables qu'un dépôt en déchetterie.

Lors d'un constat de dépôt sauvage, nous vous rappelons que l'infraction peut être réprimée par les dispositions de l'article R 635-8 du Code pénal qui prévoit une sanction de 5° classe et la saisie de votre véhicule.

#### **POULES PONDEUSES!**

Inscriptions auprès du Service Communication au 04 90 04 80 21. Deux poules pour 5 €.

Elles sont écolos : omnivores, elles mangent les épluchures de légumes, les pâtes, les salades, les fromages et les bonnes herbes jusqu'à 150 kilos par



an. En échange, elles fournissent de l'engrais pour vos plantes grâce à leurs fientes riches, mais également des oeufs frais et permettent de réduire nos déchets.

### DÉCHETTERIES

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
APT 04 90 04 03 95	8h-12h 14h-17h	8h-12h 14h-17h	8h-12h 14h-17h	- 14h-17h	8h-12h 14h-17h	8h-18h**	fermé
COUSTELLET 04 32 52 00 98	8h-12h 14h-17h	fermé	8h-12h 14h-17h	8h-12h 14h-17h	8h-12h 14h-17h	8h-18h**	fermé
SAULT 06 98 93 57 49	9h-13h 14h - 17h**	fermé	- 14h-17h	fermé	9h-13h -	8h-12h 14h-17h	fermé
VIENS 04 90 76 52 92	fermé	8h-12h -	8h-12h -	8h-12h -	8h-12h -	- 13h-17h	fermé

<sup>\*</sup> Les déchetteries sont fermées les jours fériés



Tél: 04 90 04 80 21 Fax: 04 90 04 66 25 contact@sirtom-apt.fr www.sirtom-apt.fr





<sup>\*\*</sup> uniquement du 3 mars au 29 octobre